

Cette fiche n'a pas vocation à être publiée sur l'Internet de la DRIRE PACA
Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Entreprise : TIRU AZUR

Lieu : ANTIBES

Date de l'inspection: 19/05/2005

L'EXPLOITANT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES REMARQUES CONSTATEES PAR L'INSPECTEUR

SIGNATURE

DU REPRESENTANT

DE L'EXPLOITANT:

SIGNATURE

DE L'INSPECTEUR:

Remarques de l'inspecteur, issues de la visite d'inspection:

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives décidées avec leurs délais d'application)

① Mise en conformité (Apr. 20/09/02)

Fournir à la DRIRE la mise à jour du calendrier de réalisation des travaux.

② Autosurveillance

Dans le cadre de la mise en conformité, une réflexion devra être engagée sur le contenu du fichier transmis à la DRIRE (liste des polluants, compléments d'informations sur les conditions d'exploitation, ...)